

NOTRE LABELLISATION IMPRIM'VERT



→ Pourquoi cette démarche de labellisation ?

En tant qu'entreprise artisanale dans le secteur de l'impression, nous avons conscience de l'impact qu'a notre activité sur l'environnement. Il nous paraît urgent et indispensable de prendre nos responsabilités et d'agir à notre échelle de TPE pour réduire cet impact.

Le secteur de l'impression consomme de l'énergie et des ressources en quantité importante, et génère des déchets dans son processus de fabrication. Notre impact est donc non négligeable sur la faune, la flore et le réchauffement climatique. C'est pourquoi nous nous devons d'agir pour réduire notre empreinte environnementale.

Se faire labelliser est l'occasion :

- d'attester de la bonne évolution de nos pratiques et processus de fabrication
- d'être encadré, guidé mais également poussé dans cette évolution

Notre objectif est de maintenir la qualité de nos produits et services, tout en menant une réflexion sur l'origine de nos impacts, pour tenter de les diminuer.

→ Et Imprim'Vert ?

C'est le label de référence dans le secteur de l'impression. Il atteste du bon respect de critères très simples à mettre en place.

- Près de 2000 sites labellisés
- Réseau composé de près de 200 référents, chargés de mission environnement en Chambre de Métiers et de l'Artisanat et en Chambres de Commerce et d'Industrie
- 20 comités d'attribution régionaux

→ Quel est le cahier des charges pour obtenir le label Imprim'Vert ?

Critère n°1 : Élimination conforme des déchets dangereux

Qu'est-ce que c'est ?

Les déchets dangereux peuvent être :

- solides (cartouches, déchets souillés)
- liquides (encres)

L'élimination conforme de ces déchets consiste à les valoriser et les traiter dans des conditions propres à éviter la pollution et les nuisances. Les collecter séparément permet ainsi de ne pas contaminer les autres déchets, qui, si c'est le cas, ne pourront pas bien être recyclés.

Si ce type de déchets dans les poubelles classiques, ils finissent dans des décharges, et en se décomposant, participent à la pollution des eaux, des sols et de l'air.

Comment l'applique-t-on ?

Nous faisons collecter nos cartouches jet d'encre UV et cartouches d'imprimantes de bureau par Conibi. Le prestataire nous garantit ainsi deux traitements possibles de ces cartouches :

- la valorisation matière, qui consiste à broyer les cartouches afin de réutiliser des matériaux qu'elles contiennent et fabriquer d'autres produits
- la valorisation énergétique, qui consiste à brûler les cartouches (combustible) afin de libérer l'énergie contenue et la transformer en énergie utile.



Nous faisons collecter nos poches d'encre vides, chiffons et emballages souillés par notre prestataire PENA Environnement. Ces déchets sont contenus dans un fût de 200L installé dans l'atelier.



Nous faisons collecter nos vidanges d'encres par notre prestataire PENA Environnement. Pour ce faire, un bidon de 60L est installé dans la zone de stockage pour y transvaser les résidus d'encres, contenus dans les bidons placés sous les machines d'impression.



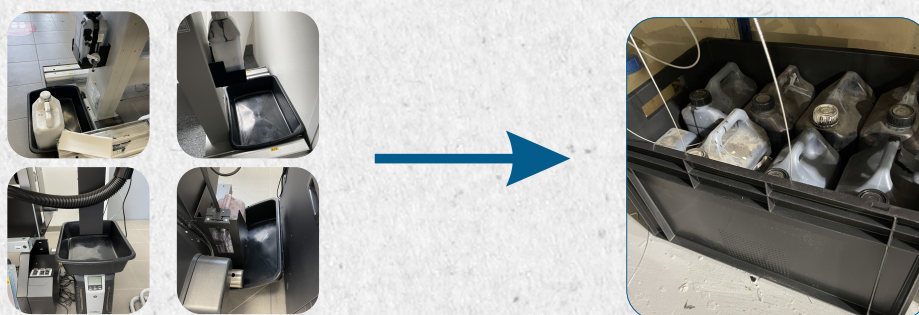
Critère n°2 : Sécurisation des stocks de produits liquides dangereux

Qu'est-ce que c'est ?

Les produits liquides dangereux tels que les solvants, les acides et les produits chimiques peuvent être inflammables, toxiques ou corrosifs, ce qui les rend potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement. Sécuriser les stocks de produits liquides dangereux permet de prévenir les fuites, les déversements et les incendies. Cela peut réduire les risques pour la santé des travailleurs et minimiser l'impact environnemental de ces produits.

Comment l'applique-t-on ?

Nous avons mis en place, sous les machines d'impression et dans la zone de stockage de l'atelier, des bacs de rétention sous les bidons d'encre afin d'éviter tout déversement du liquide sur les sols.



Critère n°3 : Suppression des produits toxiques et de certains produits très dangereux pour la santé classés en CMR

Qu'est-ce que c'est ?

Les produits classés en CMR sont ceux potentiellement :

- Cancérogène : engendrent ou favorisent l'apparition de cancers
- Mutagène : causent des mutations génétiques
- Reprotoxique : peuvent nuire à la fonction de reproduction

Il convient ainsi de les supprimer ou de mettre à disposition des équipements de protection individuelle (EPI), utiles lors de leur manipulation.

Comment l'applique-t-on ?

Nous n'avons pas de produits toxiques, mais les encres de nos machines Mutoh et Roland sont reprotoxiques. Des équipements de protection individuelle (gants, lunettes, masque) sont nécessaires et bien mis à disposition du personnel pour la manipulation de ces encres, mais également lors de l'utilisation de produits chimiques.



Critère n°4 : Sensibilisation interne et externe

Qu'est-ce que c'est ?

En interne, il s'agit de sensibiliser les salariés aux questions environnementales, ainsi qu'à de nouveaux comportements plus responsables, nous permettant de réduire notre impact. Cela passe par l'organisation de réunions, mais également par de l'affichage sur site.

En externe, cela passe par de la communication sur ce qu'on met en place, mais également sur la sensibilisation de nos parties prenantes afin de partager la même volonté d'adapter notre activité aux enjeux environnementaux.

Comment l'applique-t-on ?

En vue de l'obtention du label, nous avons organisé une première réunion afin de présenter les nouveaux comportements à adopter, ainsi que de proposer des nouvelles attitudes. Des affichages ont été placés sur site pour que des comportements simples à adopter deviennent normaux, habituels et instinctifs.



Nous devons sensibiliser nos parties prenantes sur le label Imprim'Vert, et dans la même lignée communiquer régulièrement sur nos actions ainsi que mettre en avant nos bonnes pratiques.



Critère n°5 : Suivi de nos consommations d'énergie

Qu'est-ce que c'est ?

Suivre nos consommations d'énergie est une manière de nous faire prendre conscience de l'énergie que nous utilisons, l'impact que nous avons en termes de CO2, et le coût que ces consommations engendrent. L'objectif est donc de réduire cette consommation d'énergie, proportionnellement à notre activité. Le simple suivi suffit néanmoins à valider le critère.

Comment l'applique-t-on ?

Nous avons mis en place des affichages permettant d'adopter des gestes simples (éteindre les lumières avant de quitter une pièce, éteindre son poste lorsqu'on en a pas besoin, éteindre les machines si cela est conforme aux conseils d'utilisation du fournisseur, etc).



POUR CONCLURE

Notre responsabilité ne s'arrête pas à l'obtention de ce label. Il est primordial, en tant qu'imprimeur, de trouver de nouvelles méthodes, de nouveaux produits et de nouvelles habitudes permettant de réduire notre impact environnemental, tout en contribuant aux piliers social et sociétal également. Nous poursuivons ainsi nos actions dans ce sens.

L'équipe M2 Numérique

